

RENWEZ *Mag*

80

Magazine d'information aux habitants de Renwez

JANVIER 2022



Sommaire

JANVIER 2022

MAIRIE
Place de la Mairie
08150 RENWEZ

Tél.: 03 24 54 93 19
Fax: 03 24 54 97 19

info@renwez.com

www.renwez.com

Horaires d'ouverture
au public:

Du lundi au mardi
de 9 h 00 à 12 h 00 et
de 13 h 30 à 17 h 30

Le mercredi
de 13 h 30 à 17 h 30

Du jeudi au vendredi
de 9 h 00 à 12 h 00 et
de 13 h 30 à 17 h 30

Le samedi
de 9 h 00 à 12 h 00

Directeur de la publication
Annie JACQUET

Rédacteurs
Annie JACQUET
Jean Pierre GRIZOU
Céline FLANDRE
Jean-Luc VANHECKE
Chantal TOUSSAIN
René CLABAUT
Magali MACHIN
Angeline DE ABREU PALHARES
Dominique POULAIN
Delphine BENZONI

Photos
Mairie
Les associations
Renwez Click Photos

Caligrafik

Conception graphique & réalisation
06 76 72 15 44
studio@caligrafik.com

5 FOIRE aux POMMES

6 PRÉPARATIFS de FIN d'ANNÉE

7 TEMPS FORTS

- CÉRÉMONIES
- JEUX du 14 JUILLET 2021
- FORUM des ASSOCIATIONS
- CONSEIL MUNICIPAL JEUNES
- CONCERT du 14 NOVEMBRE 2021
- NOËL des ENFANTS

18 RÉCOMPENSES

- FLEURISSEMENTS
- ILLUMINATIONS

19 PATRIMOINE

26 TRAVAUX - INVESTISSEMENT

28 ENVIRONNEMENT - FISCALITÉ

30 MUSÉE de la FORÊT

31 ASSOCIATIONS

- GRAC
- CLUB de TIR

32 EAU & ASSAINISSEMENT

33 BRÈVES

- Actualités
- État civil



L'année 2021 qui se termine aura été vécue à l'ombre du COVID 19, virus ravageur aux effets planétaires. Avec ses vagues successives, Alfa, Bêta, Delta et dernièrement Omicron, il hante notre société et parasite notre quotidien depuis des mois.

Bien entendu, nous progressons grâce à la vaccination. La combinaison de l'efficacité du vaccin face aux formes graves, la couverture vaccinale élevée des Français et la bonne progression de la campagne de rappel permet de réduire l'apparition de cas graves, d'hospitalisation et de décès de toutes les classes d'âge.

C'est pourquoi je fais appel à tous mes administrés pour qu'ils continuent de respecter les mesures mises en place difficiles mais combien nécessaires.

Malgré les vicissitudes des moments passés et ceux à venir, nous avons à cœur de continuer d'assurer le service public. Comme l'année dernière et à mon grand regret, la cérémonie des vœux n'aura pas lieu. Par contre, je les présenterai en visio. Vous pourrez les regarder sur le site de la commune, Facebook. Le repas des anciens semble fort compromis pour le mois de février. Nous verrons à l'organiser soit plus tard dans l'année ou sous une autre forme.

J'ai dû également, en accord avec Renwez Animations, annuler la tenue de la foire aux pommes. Pas par gaité de cœur mais cela m'a paru plus raisonnable pour la protection de la population de notre village et pour tous ceux qui s'y rendent.

Le départ du Marché Paysan, sans aucun préavis et son installation dans la commune voisine m'ont doublement mise en colère. L'association régissant ce marché s'est très mal comportée en ne respectant pas les consignes sanitaires, en bravant l'arrêt municipal, en insultant la municipalité et le personnel communal. Malgré tous les efforts fournis par la commune: mise à disposition d'un local destiné à ranger tout leur matériel, augmentation du compteur électrique pour alimenter les vitrines et frigos en nombre, mobilisation du personnel technique pour installer, désinstaller les barrières et nettoyage après le marché, le journal l'Ardennais a fait paraître plusieurs articles émanant de l'association toujours à charge contre la commune. Il n'a même pas pris en considération le communiqué de presse que je leur ai transmis. Je regrette amèrement ce départ mais je ne peux accepter de tels comportements sur notre territoire communal. Nous verrons comment remédier à ce départ.

Je remercie à nouveau tous les présidents et membres des associations de Renwez qui se sont mobilisés pour maintenir leurs activités et/ou la refaire redémarrer après la 3^e vague COVID. Elles se sont toutes investies lors du forum des associations initié par la municipalité. Suite à l'attrait et aux retombées pour les associations ce type de manifestation pourra être organisé tous les 2 ou 3 ans.

Un merci également à l'équipe éducative de l'école Jules Michelet, ainsi qu'au personnel communal y travaillant, pour s'être adaptés à la crise et faire en sorte que les écoliers en pâtissent le moins possible. La Municipalité continue régulièrement à investir pour améliorer leur confort par l'achat de nouveaux ordinateurs, la mise en place d'une ventilation et prochainement l'installation de capteurs CO2 dans toute l'école, la réfection régulière des locaux (travaux de peinture...).

Le Premier Conseil Municipal des Jeunes de Renwez a vu le jour le 18 septembre. Les jeunes élus sont très motivés et fourmillent d'idées. Ils ont dernièrement initié et participé activement à l'organisation du Noël des Enfants du village, le 12 décembre sous la halle. Sous la conduite d'Angeline, ils ont entraîné dans leur sillage des élus et des bénévoles pour cette première manifestation fort réussie.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce Renwez Mag qui offre une sélection des actions, manifestations et informations de cette année écoulée.

Dans le prochain numéro, nous vous détaillerons les projets du budget 2022 qui seront prochainement étudiés par la commission des finances.

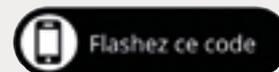
Je vous assure que l'ensemble des acteurs municipaux, adjoints, conseillers, jeunes conseillers et agents ont à cœur d'assurer au mieux leurs missions pour que notre village soit un lieu où il fait bon vivre.

Je vous souhaite une bonne année 2022, qu'elle vous apporte santé joie et bonheur et vous amène plus de sérénité.

Merci encore de votre confiance
Prenez bien soin de vous

Annie JACQUET-FERRO
Maire de RENWEZ

*Découvrez
les vœux du maire
en vidéo*





MOT du PRÉSIDENT

Président de l'association **Renwez Animation**, j'ai dû prendre la décision d'annuler la foire aux pommes 2021 de Renwez.

Difficile de prendre une telle décision qui de facto supprime une manifestation très appréciée depuis de nombreuses années. Mais il est nécessaire de faire un retour en arrière et de prendre en considération la situation sanitaire des premiers mois de 2021. La COVID-19 était la principale actualité du moment avec son lot de contraintes et d'incertitudes.

L'association **Renwez Animation**, comme toutes les autres associations, est indépendante. Cette association, constituée d'élus et de bénévoles, anime des manifestations hors cadre de la Mairie.

Pour organiser et mener à terme cette foire aux pommes il faut, en temps normal, entreprendre les premiers préparatifs en mars de l'année concernée. En 2021, le premier semestre, l'activité sociale est paralysée par les mesures sanitaires imposées mais nécessaires. Devant les incertitudes du moment il était difficile de se projeter en octobre 2021 et d'imaginer les conditions d'organisation de cette manifestation.

La légère amélioration de cet été fut une parenthèse dans ce climat infectieux. En septembre, les conditions d'organisation d'une foire imposées par la préfecture étaient trop contraignantes et impossibles à mettre en œuvre par l'association même avec le renfort du personnel communal.

Certes notre village a été privé de la foire aux pommes mais il était de ma responsabilité d'annuler cette manifestation.

Les derniers mois 2021, avec la survenue de la 5^e vague et d'un nouveau variant, me confortent dans ma prise de décision.

René CLABAUT

PRÉPARATIFS de FIN d'ANNÉE

Le 25 novembre 2021, un sapin de bonne taille est dressé sur la place du village par le service technique communal. Par un matin froid et brumeux cet arbre est extrait de la forêt communale et transporté, avec le concours des moyens matériels de Monsieur TAILLEUR, sur la place du village.



Il est installé avec précaution, à l'emplacement réservé sur la place de l'église et calé jusqu'à obtenir la rectitude souhaitée.



Ultime opération: l'intervention d'un bras élévateur, de la société prestataire, pour la mise en place des illuminations de Noël.

Élément incontournable des fêtes de fin d'année, cet épicéa est le support éphémère des décorations de Noël. Au crépuscule, il s'illumine et rayonne au cœur du village de la Saint-Nicolas à mi-janvier pour le bonheur de tous.

Les CÉRÉMONIES



Les cérémonies patriotiques sont des moments forts dans la vie d'une commune.

Elles participent aux devoirs de mémoires et honorent les noms des Renwéziens inscrits sur le marbre des monuments aux morts.



Le 11 novembre le conseil municipal des jeunes de Renwez participe à cet événement et dépose symboliquement des fleurs au pied des monuments.

APRÈS-MIDI de JEUX du 14 juillet 2021



Une accalmie et des allègements de mesures, dans cette année « covidée », nous ouvrent une fenêtre pour organiser le traditionnel après-midi de jeux du 14 juillet pour les enfants de la commune.

La pluie a maintenu les jeux sous la halle. Les incontournables courses de ballons, de petits vélos, d'échasses et courses aux sacs ont pu se dérouler au plus grand bonheur des enfants. La tarte aux myrtilles a toujours le même succès.



Ce fut une première pour cette toute nouvelle équipe d'élus en charge des festivités.

Le trac s'estompé rapidement à la vue de la joie des enfants aux activités proposées.

Magali l'animatrice de cet après-midi avait invité des mascottes qui ont su captiver l'attention des enfants.





CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES 1^{ER}

Le premier Conseil Municipal des Jeunes de Renwez à vu le jour en septembre 2021. Il est l'aboutissement d'un processus mis en œuvre par le groupe de travail dédié et constitué par M^{me} le Maire.

Le CMJ est ouvert aux enfants de 9 à 16 ans pour une durée de 2 ans. Nous avons pu compter sur l'appui des enseignants pour la mise en application de ce projet.

Le 18 septembre fut le premier acte officiel du CMJ. Les jeunes élus ont créé et voté 2 commissions de travail. Ensuite, ils furent présentés aux différentes autorités, communale, départementale et nationale, en présence de leur famille.

Premières actions officielles du CMJ ; participer aux devoirs de mémoires le 11 novembre et prêter une attention toute particulière aux anciens combattants.



TEMPS FORTS

14 Associations ont participé au 3^e forum organisé le 11 septembre 2021 à la salle des sports, rue du Puits

FORUM DES ASSO- CIATIONS

ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)
Click Photos
Espace Danse
ASTRM
GRAC
Club Gym
JuJutsu
Les Godasses Vertes
Plaisir de Créer
La Poterie
Les Sapeurs-Pompiers
Tennis
Tir
Union Nationale des Combattants



Avec la participation de GROUPAMA et du CRÉDIT AGRICOLE

DÉMONSTRATIONS



JUJUTSU
Échauffement sous la
conduite du Maître



TENNIS
Échanges fond de cour



COUNTRY
Pas de danses en formation en 4 murs



Initiation au tir de précision
avec une carabine laser

Sapeurs-Pompiers
en manœuvre
Mise en situation
Accident de la circulation
1 motard inconscient



14 novembre 2021



Pour commémorer la signature de l'armistice le 11 novembre 1918, le chœur du Conservatoire à Rayonnement Départemental SOLICHOR a donné en l'église de Renwez un concert de chansons de la Grande Guerre.



La préfecture de police de Paris détient plus de 12 000 partitions écrites entre 1914 et 1918, les textes devant être approuvés par la censure avant diffusion. Mais on dénombre entre 30 000 et 40 000 chansons qui ont été fredonnées sur le front où à l'arrière.

Elles recouvrent toutes les problématiques de cette Grande Guerre avec de nombreuses nuances. Solichor, sous la direction de **Nathalie ROBCIS**, nous a proposé d'en explorer quelques-unes.

Chants de régiments, les grandes batailles, les états d'âme des soldats, les femmes et la guerre ; chants français, anglais et allemands, ce sont diverses facettes de ce conflit que le chœur propose tout en revendiquant une ferme volonté : continuer de vivre en paix.

Présentation des chants, extraits de correspondances viendront éclairer le contexte historique et l'origine de ces chants.



Répertoire
des chants
brillamment
interprétés
par le chœur
au centre de la nef
de l'église.

Le narrateur nous fait découvrir des chansons dites sur timbre. Les paroles d'une toute nouvelle chanson sont adaptées sur une mélodie connue.

Par exemple les paroles de la chanson « La Française » sont associées au timbre de la Marseillaise. La gravité des propos peut aussi être entonnée sur un timbre d'une valse, comme la chanson de Craonne, Bonsoir M'amour (1911) de Charles Adhémar Sablon.

Cette chanson populaire et contestataire a été créée et chantée par les soldats français entre 1915 et 1917. C'est dans cette opposition entre la légèreté de la musique rappelant les bals populaires et le tragique du texte (vie atroce dans les tranchées, attente de la relève et désespoir des soldats) que réside l'intérêt musical de cette chanson engagée.

(extrait du site: lewebpedagogique.com)

Un concert très apprécié par le public présent en notre église dont le cadre se prête remarquablement à ce type de manifestation.

Merci aux choristes pour leur interprétation et à l'émotion qu'ils ont su procurer en mémoire des poilus de 14/18.

Avec Bidasse
Gloire au 137^e
Marche des chasseurs ardennais
Verdun, on ne passe pas
La chanson de Craonne
La souris aux tranchées
La permission
Fleur de Nieuport
Les tourneuses d'obus
Maman attend le facteur
Roses of Picardy
The rose of no man's land
Ich hatt einen Kameraden
Chant gaulois
La Française

H. MAILFAIT
E. MEHUL
A. WILMET
R. MERCIER
C. SABLON
V. SCOTTO
C. ROBERT
A. RENARD
V. SCOTO
B. GABY
H. WOOD
J. A. BRENNAN
F. SILCHER
G. ROUSSEL ST GEORGES
Adaptation M. ROUSSEL

TEMPS FORTS

11 décembre 2021



Les auxiliaires du Père Noël sont très concentrés et appliqués dans la préparation de cette journée consacrée aux plus jeunes.

Mise en place des dessins réalisés par les enfants à l'école.

Présentation par classe sur des supports décorés par les p'tits lutins.



12 décembre 2021

Le PÈRE NOËL et les ENFANTS

LA CRÉATIVITÉ
DES ENFANTS EST À
L'ŒUVRE DEVANT LES
PARENTS ADMIRATIFS.



PAS DE DOUTE
C'EST LA RECETTE
DE CLAUDINE

POUR L'INSTANT
LE PÈRE NOËL
TIENT LA VEDETTE,
CELA NE VA PAS DURER.

Que d'émotions...



OUI MONSIEUR LE PÈRE NOËL
J'AI ÉTÉ SAGE
TOUTE L'ANNÉE!



SI ON CHANTAIT,
SI ON CHANTAIT
LA LA LA...



MON BEAU SAPIN
ROI DES FORÊTS
QUE J'AIME TA VERDURE



MERCI aux p'tits lutins pour leur dynamisme
et leur implication dans la réussite de cet après-midi.

MERCI aussi, à Angeline, Céline(2), Chantal, Magali, Sabine, Roberte,
Martine, Claudine, Mélody, Dominique, Claude et Jean-Pierre.



DESSINS DE NOËL DES ENFANTS

RÉSULTATS

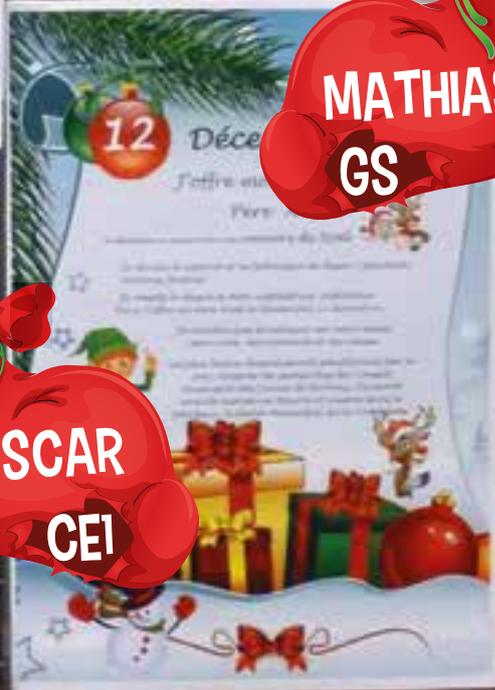
NELLO
CP



ÉMILIE
CMI



MATHIAS
GS



OSCAR
CE1



HÉLOÏSE
CM2



JULIE
CE2



FLEURISSEMENT 2021

Suite au passage de la commission courant juillet 2021

Les lauréats ci-dessous sont récompensés pour leur **MAISON FLEURIE** :

1. M^{me} MANCIAUX Nicole ▶ 44 rue du Stade
2. M. et M^{me} PARAGE Alain ▶ 30 route du Stade
3. M. et M^{me} MAILLARD Michel ▶ 8 chemin de Falette



Les lauréats ci-dessous sont récompensés pour leur **FAÇADE** de maison fleurie :

1. M^{me} COPPÉE Micheline ▶ 79 av. des Martyrs de la Résistance
2. M^{me} LEGROS Andrée ▶ 27 place du Carré
3. M. et M^{me} GARNIER Yvan ▶ 33 rue de Pise



ILLUMINATIONS 2021

Suite au passage de la commission le 15 décembre 2021

Les lauréats ci-dessous sont récompensés pour les illuminations de leur habitation :

1. M. et M^{me} BRACONNIER-DUPORT Jean-Louis ▶ 37 chemin de la Motte
2. M. et M^{me} FLANDRE Stéphane ▶ 19 lotissement GRISEVAL
3. M. et M^{me} TURQUIN-RICAULT David ▶ 51 route du Stade
4. Me et M^{me} GIBOUT Johnny ▶ 13 domaine Beauregard
5. M. et M^{me} DURY Jean-Michel ▶ 29 chemin de la Motte
6. M. et M^{me} LEDOUX Cyril ▶ 1 rue Victor Hugo

Les lauréats ci-dessous sont récompensés pour les illuminations de leur vitrine :

1. M^{me} PIACESI Maria-Stella ▶ 13 route du Stade (dentiste)
2. M. et M^{me} CLÉMENT Élie ▶ 87 avenue des Martyrs de la Résistance (fleuriste)



Les travaux de restauration de la sacristie de notre église ont débuté le 20 septembre 2021. Ils font suite à la prise en compte du mauvais état des joints, de la pierre et des remplages de cette partie du bâtiment datant fin XV^e, début XVI^e siècles. Les vitraux sont également impactés par les ravages du temps et par le remplacement fâcheux d'une partie de l'existant.



Dénommée « **Église Notre Dame de la Très Sainte Vierge** », le bâtiment est inscrit au titre des bâtiments historiques par l'arrêté du 3 mars 1913. Son histoire singulière est étroitement liée au développement du village

et aux tourments dont il fut victime durant les siècles passés.

La Commune est détentrice de ce bâtiment historique par la loi de 1905 relative à la séparation

des Églises et de l'État. Les travaux engagés par le conseil municipal s'inscrivent dans le cadre de cette loi afin de veiller au bon état et d'assurer son obligation d'entretien de l'église.

En accord avec l'unité départementale de l'architecture des Ardennes, deux sociétés ont été retenues pour effectuer les travaux de restauration.

La société VARNEROT est en charge du nettoyage et de la maçonnerie de la pierre de taille en façade.

L'atelier BOEL est lui en charge de la restauration et au remplacement des vitraux.

Le montant estimé des travaux s'élève à 27128 € HT. Une subvention de 45 % du montant HT, est accordée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Grand Est.



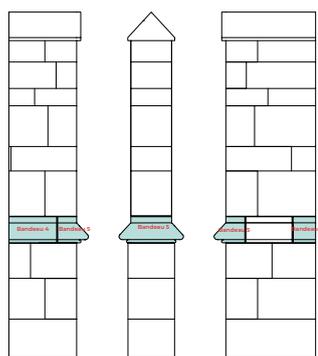
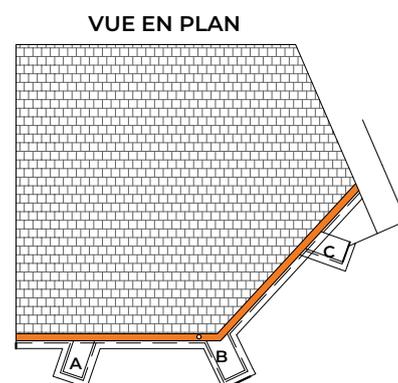
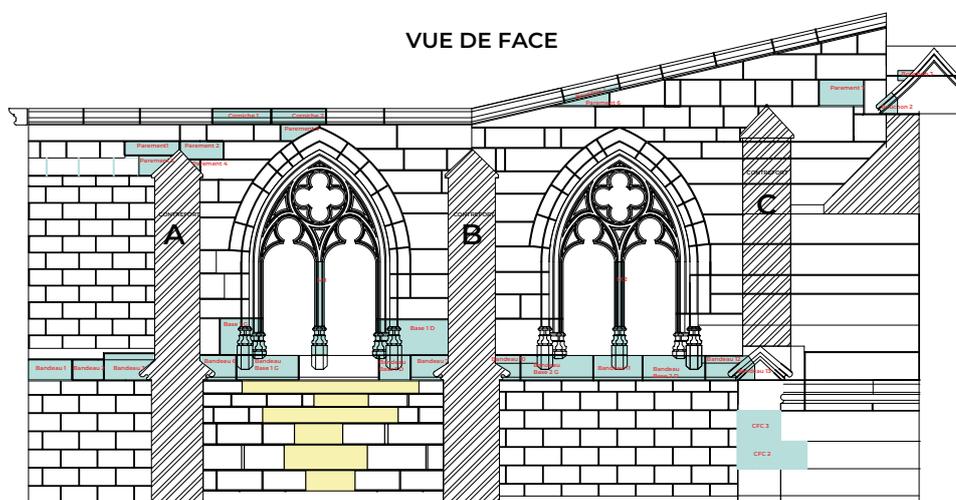
RESTAURATION

NATURE des TRAVAUX ENGAGÉS

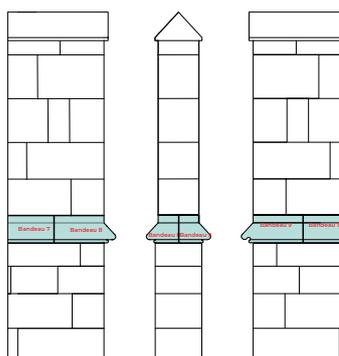
État des travaux menés par la société VARNEROT:

- Diagnostic, identification et cotation des éléments à restaurer ou à remplacer: voir calepin (plan ci-dessous)
- Dépose des grilles de défense.
- Nettoyage des pierres et des joints.
- Purge et remplacement des moellons de soubassement.
- Découpe des pierres endommagées et dépose de pierres à remplacer.
- Taille de la pierre « Dom-le-Mesnil » de restauration en atelier.
- Pose des pierres aux emplacements déterminés.
- Fixation des grilles de défense après restauration en atelier.
- Finition des joints à la chaux...

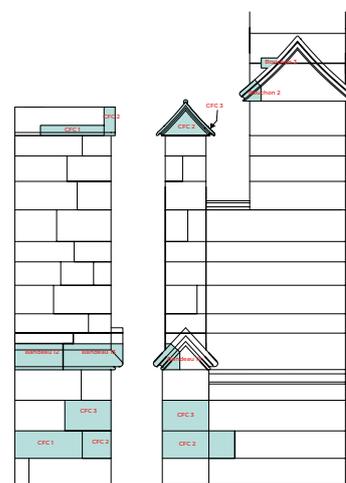
PLANS DÉTAILLÉS des ÉLÉMENTS de FAÇADE faisant l'objet d'un TRAITEMENT SPÉCIFIQUE



DÉTAIL CONTREFORT A



DÉTAIL CONTREFORT B



DÉTAIL CONTREFORT C

État des travaux menés par la société BOEL:



- Dépose in situ et transport des éléments vitrés à l'atelier pour restauration.
- Relevé des plombs sur calque avant dessertissage de ces derniers.
- Coupe des pièces manquantes.
- Remise en plomb soudure à l'étain aux intersections.
- Masticage et nettoyage des vitraux avant repose.

*Les photos sont de
M^{me} Cécile BOEL
Maître Verrier*

Elles représentent le travail de restauration des vitraux dans son atelier à BERULE dans le département de l'AUBE.

1 Situation des vitraux dans le remplage de la baie.



2 État du vitrail avant restauration.

3 & **4**

Mise en situation des vitraux restaurés.



PATRIMOINE

OPÉRATIONS SUCCESSIVES des TRAVAUX EFFECTUÉS sur le BÂTI



Opérations préliminaires:
Délimitation des zones de travail et de chantier.
Pose d'un échafaudage.

Dépose des vitraux par
le Maître Verrier.





Répertoriage des pierres à traiter ou à remplacer (voir calepin page 12).

Nettoyage des joints.



Reprise en maçonnerie des allèges des baies gauche et droite



Nettoyage des pierres par hydrogommage basse pression (2.5 bars) et rinçage à l'eau.



PATRIMOINE

Taille des pierres
« Dom-le-Mesnil »
à restaurer



Pierres taillées,
aux formes voulues en atelier,
en attentes sur le chantier.



Photos communiquées
par la Société VARNEROT



La dépose des grilles
de défense a été plus
laborieuse que prévu.

Des fragilités du métal aux
points de soudures sont
apparues.

La restauration des grilles
de défense est réalisée à la
forge en atelier.





Taille des remplages
gauche et droit des baies

Pose
des premières pierres
de remplacement



TRAVAUX - INVESTISSEMENTS

La place du « CARRÉ » est située en bas du village, aux embranchements des rues de la Pisselotte, du Moulin et de la ruelle du Cheval Blanc.

Selon l'historique des plans, on recense, en 1806 les 2 premières constructions puis en 1811 9 habitations supplémentaires. Les implantations successives des maisons ont donné cette forme particulière à cette place.



Le CARRÉ a déjà fait l'objet de travaux de voirie en 2007. Ils consistaient à la reprise des réseaux d'eaux et à la pose de nouveaux compteurs sur le domaine public.

Le conseil municipal s'est saisi de ce dossier et a mandaté comme Maître d'œuvre la SARL BEMOL pour achever l'aménagement.

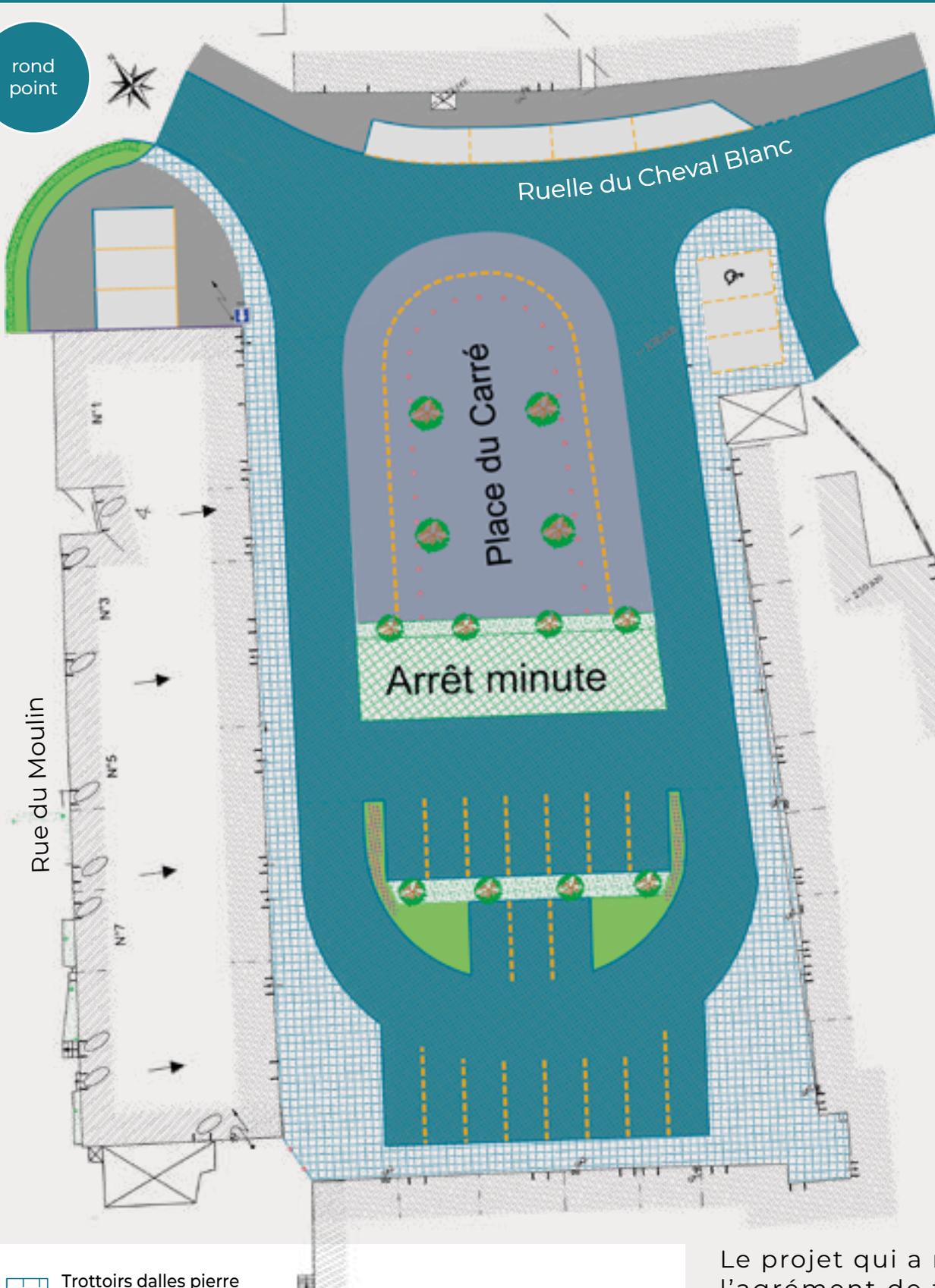
Les 2 photos NORD/SUD, sont insérées pour illustrer le texte et mettre en perspective la présence de l'église dans un cône de vision.

Pour cette raison il est important de rappeler que tous les projets de travaux sur un bâtiment, en façade et/ou toiture, dans le périmètre de l'église doivent faire l'objet de demandes préalables.

Le projet a été élaboré, en concertation avec l'architecte des bâtiments de France, les chargées de mission du PNR pour l'architecture paysagère du site et le groupe de travail dédié, avec la prise en compte des différents critères ci-dessous :

- La spécificité du lieu.
- Les contraintes architecturales et paysagères.
- Le nombre de foyers.
- Le nombre de voitures à stationner.
- Le sens de circulation et le passage de véhicules particuliers (éboueurs déménageurs, etc.).
- Harmoniser l'espace et prévoir une aire libre et aménageable pour organiser diverses manifestations.

rond point



 Trottoirs dalles pierre bleue 50 x 50

 Tricouche gravillons

 Voirie enrobés 0/10 poinçonné avec gravillons pierre bleue

 Stationnement enrobés 0/6

 Bordure pierre bleue façon A2

 Lignage pavé grès 20/15/14

 Espaces paysagers

 Potelets amovibles

Le projet qui a recueilli l'agrément de tous les intervenants vous est présenté ci-dessus.

Le coût est estimé à 339 000 € HT avec l'octroi d'une subvention de 45 % du montant HT.

Les ORDURES MÉNAGÈRES

PRÉAMBULE: Les communes et leurs groupements ont en charge l'organisation et la réalisation du service public d'élimination des déchets ménagers.



Le SERVICE PUBLIC d'élimination des déchets

Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) instaure la responsabilité des communes pour l'élimination des déchets des ménages (Article L2224-13 du CGCT).

Cette compétence est obligatoirement transférée aux, communauté de communes, communauté d'agglos ou communauté urbaines à laquelle appartient la commune.

CHOIX d'ORGANISATIONS LOCALES, encadrés par la réglementation

L'organisation du service public (flux collectés, fréquences, déchèteries, type de valorisation, modes de traitement, etc.) est fixée par la collectivité en charge du service conformément aux réglementations en vigueur.

MISE en ŒUVRE de la COLLECTE et du TRAITEMENT des déchets

En pratique, les collectivités réalisent la collecte et le traitement des déchets:

- Soit EN RÉGIE : dans ce cas, le personnel fait partie de la fonction publique territoriale.
- Soit en faisant appel à une ENTREPRISE PRIVÉE, le plus souvent au travers d'un marché ou d'une délégation de service public, après une mise en concurrence conformément au Code

des marchés publics ou au Code général des collectivités territoriales.

Le SERVICE PUBLIC est FINANCÉ par l'IMPÔT ou par une REDEVANCE.



En APPLICATION à la communauté de communes CCVPA

La compétence de ce service public a été transférée à la communauté de communes vallées et plateau d'Ardenne (CCVPA) qui regroupe 33 communes et 5 déchèteries sur son territoire.

Conformément à la délibération n° 2018/159 votée en conseil communautaire du 24 septembre 2018, le choix d'un seul mode de recouvrement pour la facturation des ordures ménagères a été effectué.

La **REOM (Redevance Enlèvement Ordures Ménagères)**, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, est le mode de financement unique applicable au 1^{er} janvier 2019 sur l'ensemble du territoire de la CCVPA.

Un délai d'ajustement est accordé CCVPA pour assurer la transition de la fusion des 2 Inter communautés. Il arrive à échéance pour l'exercice 2022 et nécessite au préalable une analyse de la commission environnement. Une étude d'impact et simulations sur le passage de la REOM à la TEOM* a été établie, le 27 septembre 2021, par la Société EXFILO commanditée.

En complément une étude menée par le service « environnement » pour flécher les possibles économies réalisables dans le fonctionnement du service.

*Taxe Enlèvement Ordures Ménagères

MESURES APPLICABLES à compter du 1^{er} janvier 2022

Le conseil communautaire, après présentation des études menées, a voté, le 11 octobre 2021 (**30 voix pour 12 voix contre**) et reconduit le mode de financement du service par la REOM (redevance) avec les modifications ci-après:

- Le taux de facturation sera augmenté de 20 % pour les particuliers avec une modification des paliers.
- Le délai de recouvrement des factures sera trimestriel.

Notre AVIS d'élus communautaires

L'année 2022 sera décisive pour avaliser le choix fait par la majorité. Nous ne partageons pas leur optimisme, car le choix de la REOM avec les mesures qui l'accompagnent ne peut mathématiquement pas équilibrer ce budget.

L'antériorité des 3 années a démontré un déficit de fonctionnement récurrent provenant pour une part du taux de facturation inférieur au coût réel et pour une autre part d'un montant élevé des impayés.

MUSÉE de la FORÊT



Malgré les conditions contraignantes de fonctionnement, le Musée de la forêt a tiré son épingle du jeu grâce à ses atouts : son parc extérieur, son tracé sinueux et balisé, son grand hall d'exposition, sa nouvelle muséographie.

Ouvert du 1^{er} juin au 31 octobre 2021, le musée a accueilli 2230 entrées (2019 = 2308 entrées ♦ 2020 = 2221 entrées).

Malgré les durées d'ouvertures différentes, de ces dernières années, le musée a connu un niveau de fréquentation équivalent.

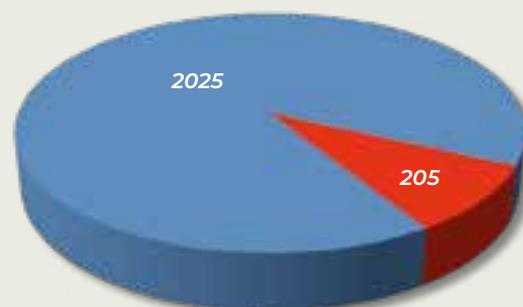
Parmi les 205 visiteurs étrangers, 1 visiteur Chinois et 2 visiteurs des États-Unis nous ont fait l'honneur de s'intéresser à notre perle de verdure. Sans oublier nos voisins de Belgique et des Pays Bas qui sont la majorité des visiteurs étrangers.

La **saison 2022** débutera, sauf contrainte sanitaire le **vendredi 1^{er} avril**. Il vous sera permis de bénéficier du site pour visites et réceptions sous certaines conditions.

L'entrée est gratuite pour les habitants de Renwez, il est toujours bon de le rappeler.

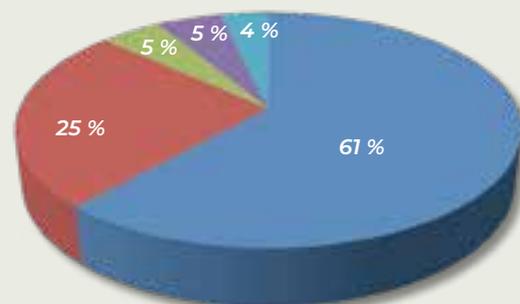
SAISON 2021

VISITEURS



- Français
- Étrangers

RECETTES



- Entrées
- Boutique
- Audioguide
- Bar Restauration
- Location salle

Pour les 5 mois d'exploitation, le montant des recettes s'élève à 13729,40 €.

GRAC - NOUVEAUTÉ

L'assemblée Générale du GRAC s'est tenue, le samedi 27 novembre 2021, en salle de réunion de la mairie de Renwez.

Le club compte 43 licenciés dont 15 enfants.

Pour la saison 2021-2022, ont été créées 2 nouvelles sections:

L'école d'athlétisme pour les 6 ans à 8 ans.

Le baby athlé pour les plus jeunes de 4 ans à 5 ans.



Cette réunion s'est terminée par la remise de récompenses aux différents athlètes présents.

CLUB DE TIR RÉSULTATS

Le club de tir de Renwez participait pour la première fois au critérium départemental hiver UFOLEP. 4 licenciés ont été inscrits pour cette compétition, qui s'est déroulée les 26 et 27 novembre 2021 à Rocroi et regroupait 73 tireurs.

Les résultats ont été au-delà des espérances.

Malheureusement, notre benjamine, Noémie CHOPPLET, bien qu'ayant obtenu le meilleur résultat carabine des 3 tireurs du club, n'a pu se hisser sur le podium des 13-16 ans.



- ▶ Alan CHOPPLET termine 1^{er} en pistolet 3^e division.
- ▶ Roxane VILLEMIN termine 1^{re} en carabine 2^e division et 3^e en carabine Excellence.
- ▶ Matthieu HOUDINET termine 2^e division Excellence.

Rendez-vous est déjà pris pour le critérium régional fin janvier 2022.

EAU & ASSAINISSEMENT

Nous assurons la distribution annuelle de 90 260 m³ d'eau via l'installation du château d'eau. La station fait l'objet d'une surveillance quotidienne et d'une maintenance programmée afin de garantir le parfait fonctionnement de l'ensemble.

Pour améliorer la performance de notre installation, un changement de pompes a été réalisé par la société VEOLIA en septembre 2021. Le coût de ces travaux s'élève à 13345 € HT imputé dans le budget annexe « EAU & ASSAINISSEMENT ».



La nouvelle installation plus compacte est composée de 3 pompes fixées sur un châssis métallique. Elles sont raccordées par des conduites et brides en inox au circuit de distribution en eau potable.

Les 3 nouvelles pompes fonctionnent par alternance avec une périodicité de 24h00. La mise en marche et l'arrêt de la pompe programmée sont à vitesse progressive supprimant ainsi les coups de bélier.



Dans la continuité un dossier est ouvert pour le remplacement de la turbine lente du bassin aérateur de la station d'épuration des eaux « au moulin ».

Le coût des travaux est estimé par la Société SOGEA prestataire à 21800 € HT.

Cette année **11 fuites importantes** ont été décelées sur le réseau de distribution. Elles ont nécessité des travaux conséquents tous réalisés en régie par les employés communaux.

La surveillance et le contrôle de notre système mènent à des réparations et des améliorations qui augmentent petit à petit le rendement distribution/consommation.

EAU & ASSAINISSEMENT

2 postes importants dans la gestion de notre commune.

EN 2026

Comme le prévoit la loi NOTRe* promulguée le 7 août 2018, les compétences « EAU & ASSAINISSEMENT » seront transférées à la communauté de communes CCVPA.

*Nouvelle Organisation Territoriale de la République

BRÈVES

PURGES du RÉSEAU d'EAU POTABLE

Nous procéderons à une purge du réseau d'eau potable de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 les :

- Lundi 4 avril 2022
- Mardi 5 avril 2022
- Mercredi 6 avril 2022



S.I.R.A.E

Nouvelles coordonnées
Adresse:
Pôle historique de
MONTCORNET
Téléphone: 03 24 59 32 44

TAILLE des HAIES

Comme à chaque printemps les haies doivent être entretenues et taillées pour le 31 mai au plus tard.

À partir du 15 juin, la commune facturera au propriétaire la taille des haies exécutées par ses services.

DATES À RETENIR

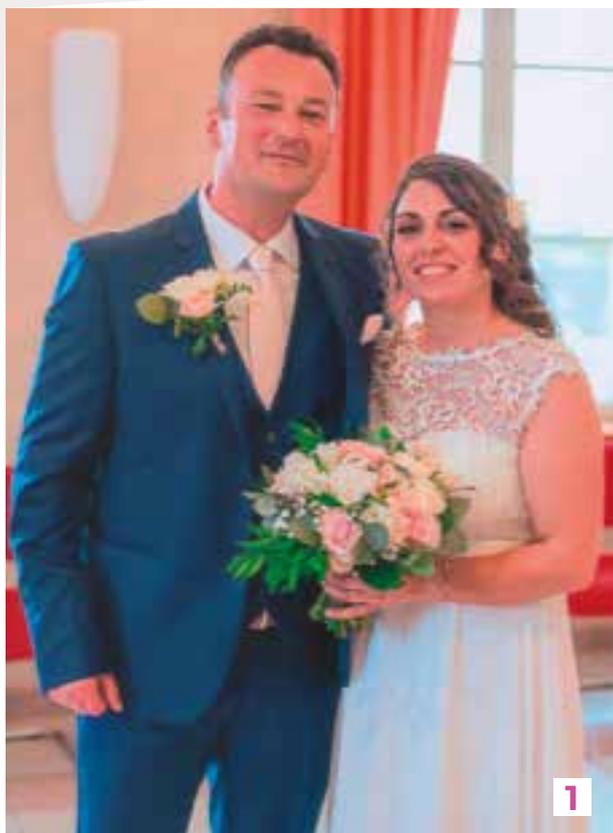
Sous réserve des conditions sanitaires

- 12 mars ▶ Théâtre troupe « les TOQUES »
- 20 mars ▶ Journée des conteurs au Musée de la Forêt
- 27 mars ▶ Repas des Anciens
- 2 avril ▶ Soirée Cabaret
- 9 avril ▶ Loto - Espace Danses
- 10 avril ▶ 1^{er} tour des élections Présidentielles
- 16 avril ▶ Chasse aux œufs au Musée de la Forêt
- 24 avril ▶ 2^e tour des élections Présidentielles
- 14 mai ▶ Voyage Zoo PAIRI-DAIZA (Belgique)
- 12 juin ▶ 1^{er} tour des élections Législatives
- 18 - 19 juin ▶ Fête patronale et brocante
- 19 juin ▶ 2^e tour des élections Législatives
- 2 juillet ▶ Voyage St VALERY en CAUX (Normandie)

REVENU ÉTUDIANT COMMUNAUTAIRE 2021-2022

Le conseil communautaire approuve en délibération, le 14 décembre 2021, le budget nécessaire pour répondre à l'attribution des 186 REC retenus pour un montant de 52 350 € (pour mémoire l'an passé 174 dossiers ont été retenus pour un montant de 47 700 €).

Pour la commune de RENWEZ, 22 dossiers, d'étudiants en formation supérieure, ont été retenus pour un montant 5 400 €.



Photos fournies par les heureux mariés

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Léo TALARICO le 12 mai 2021
 Jùlianah LEGROS le 15 juin 2021
 Côme COQUIN le 24 août 2021
 Maïssa FOURTI le 2 septembre 2021
 Mya LARBI le 4 septembre 2021
 Gabriel PARENT le 21 septembre 2021
 Camille JALOUX le 13 octobre 2021
 Margot DUPUIS le 21 novembre 2021
 Éli FULGENZI le 25 novembre 2021
 Léo SOHIER le 5 décembre 2021
 Nino OLLER le 27 décembre 2021

MARIAGES

- 1** Jérôme NICOLAS et
 Anne-France VIOT le 10 juillet 2021
- Anthony NICOLAS et
 Claire AITCHAOUCHE le 31 juillet 2021
- 2** Lionel SIFFREIN et
 Isabelle LOGIE le 7 août 2021

DÉCÈS

PROFICET Armand	le 31 mars 2021
COSTANTINO Salvatore	le 10 avril 2021
POULAIN Bruno	le 26 avril 2021
GOURY Sylvain	le 9 mai 2021
KUBIAK Cécile épouse LINA	le 30 juin 2021
CORVISIER Jean	le 21 septembre 2021
HUDRÉAUX Renée veuve CORVISIER	le 10 octobre 2021
CASTAGNA Giuseppa veuve COSTANTINO	le 2 novembre 2021
DEPAIX Jacqueline	le 2 décembre 2021
BILLARD René	le 16 décembre 2021
BRIARD Marie-Louise veuve PEREIRA	le 20 décembre 2021
SIMON Marie-Annick	le 31 décembre 2021

2022

VILLAGE PROPRE



CONSEIL
MUNICIPAL
DES
JEUNES

c'est l'affaire de tous !



**SAMEDI
23 AVRIL**



le CMJ vous convie à la journée consacrée à la propreté de notre village.

Cette démarche fait partie de nos engagements pris lors de notre élection.



**NOUS COMPTONS
SUR VOUS !**